



Université d'Oran 2 Mohamed BENAHMAD
Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et de Sciences de Gestion
Département des Sciences financières et comptables
Module : Audit Financier et Comptable 2019-2020

AUDIT COMPTABLE FINANCIER

Cours 01 : Audit des capitaux propres

SEGHIER M'hamed 2019/2020

1 AUDIT DES CAPITAUX PROPRES.

1.1 OBJECTIFS DU CONTROLE DES COMPTES.

- ✓ S'assurer que les comptes annuels présentent :
 - Le capital, les réserves, report à nouveau ainsi que l'affectation des résultats, conformément aux règles et principes du Système Comptable Financier
 - Toutes les informations nécessaires à une appréciation juste de la situation de la société.
- ✓ S'assurer que la loi sur les sociétés et les statuts de la société ont été respectés.
- ✓ A la fin des contrôles effectués, porter un jugement sur les principaux postes suivants :

1.1.1 LES COMPTES DE BILAN

- 10 Capital et réserves.
 - ✓ 101 Capital.
 - ✓ 104 Primes liées au capital social.
 - ✓ 105 Écarts de réévaluation.
 - ✓ 106 Réserves.
 - ✓ 108 Compte de l'exploitant.
 - ✓ 109 Actionnaires : capital souscrit - non appelé.
- 11 Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur).
- 12 Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte).

1.2 LISTE DES CONTROLES POSSIBLES.

- 1) Obtenir le tableau des mouvements des postes concernés.
- 2) Rapprocher les soldes d'ouverture avec les comptes de l'exercice précédent.
- 3) Pointer les soldes de clôture avec le grand livre.
- 4) Vérifier les additions du tableau.

Capital - primes.

- 5) Vérifier la répartition du capital par catégories d'actions avec les statuts et la réglementation.
- 6) Noter les conditions d'émission et les droits attachés.
- 7) Comparer le nombre total des actions en circulation avec le registre des actionnaires et l'inscription en compte.
- 8) Vérifier les écritures comptables, s'il y a lieu, concernant :
 - ✓ La constitution de la société,
 - ✓ Les augmentations, les appels, les libérations et les réductions de capital,
 - ✓ Les conversions des parts bénéficiaires ou des obligations en actions,
 - ✓ Les fusions, scissions et apports partiels d'actif,
 - ✓ Les transformations de la forme juridique de la société.
- 9) Comparer les écritures comptables avec les décisions prises par le conseil d'administration et par l'assemblée générale des actionnaires.
- 10) Vérifier le respect des formalités légales Pour les augmentations de capital par compensation,

- 11) vérifier l'origine et la réalité de la créance et la régularité des opérations figurant au compte.
- 12) Vérifier le paiement des droits d'apport ou d'augmentation de capital.
- 13) S'assurer que le capital est intégralement souscrit.
- 14) Contrôler que les minima légaux ont été respectés en ce qui concerne :
 - ✓ Le montant total du capital,
 - ✓ Le montant minimal des actions, des sociétés anonymes et des parts sociales de S.A.R.L,
 - ✓ Le nombre des actionnaires ou des associés.
- 15) S'assurer que tous les administrateurs ou membres du conseil de surveillance sont titulaires en plein propriété du nombre des actions de garantie requises.
- 16) S'assurer que l'égalité entre les actionnaires a été respectée.

Ecart de réévaluation et d'évaluation.

- 17) Vérifier les mouvements sur les postes d'écarts de réévaluation :
- 18) S'assurer que les mouvements sur le poste "réserve de réévaluation" résultent uniquement d'un transfert au capital ;
- 19) S'assurer que le détail des calculs de la rubrique "Ecart de réévaluation" figure dans les notes explicatives.

Réserves.

- 20) Vérifier les écritures comptables et s'assurer que les mouvements sur les réserves ont été approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale.
- 21) S'assurer de la conformité de l'affectation des résultats avec les règles légales et les obligations statutaires.
- 22) Contrôler le respect des règles fiscales propres à chacune des réserves.
- 23) S'assurer qu'il n'y a pas d'utilisation irrégulière des réserves (par exemple : prélèvement pour constituer des provisions).

Report à nouveau.

- 24) S'assurer que l'affectation des résultats a été approuvée par les actionnaires réunis en assemblée générale.
- 25) Durée de vie du report à nouveau inférieur à 3 ans
- 26) Non affectation du compte 115 report à nouveau : ajustement résultant du changement de méthodes comptables
- 27) Vérifier le paiement des dividendes et l'application des retenues à la source et des conventions internationales lorsque des dividendes sont versés à des résidents étrangers.